



**Syndicat national de l'administration scolaire
et universitaire et des bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

LE SNASUB (académie de Clermont) vous informe :

compte-rendu de la CAPA ADJAENES du 05/06/2018

Le 5 juin 2018 avait lieu la Commission Administrative Paritaire Académique des ADJAENES où sont traitées les questions de mutation, avancement, accès au corps, titularisation, détachement.

Cette CAPA se tenait dans un contexte particulier puisqu'il y a dix jours le gouvernement annonçait son intention de mettre fin au paritarisme et en particulier aux CAP telles qu'elles existent dans la Fonction publique d'État !

En effet, dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique (Programme Action Publique 2022, voir notre tract d'analyse sur notre site académique : <http://www.snasub-clermont.fr/accueil/le-gouvernement-macron-veut-en-finir-avec-les-fonctionnaires-et-la-fonction-publique>)

le gouvernement a remis aux syndicats le 25 mai un document proposant que les CAP soient dessaisies du droit de contrôle sur les mutations, sur les promotions, et qu'elles regroupent non plus les élus d'un même corps mais d'une même catégorie à l'échelle d'un Ministère.

C'est la fin d'une des principales garanties statutaires, le droit de participation des personnels à la gestion de leurs carrières. Une déclaration commune faite par les représentants du SPASEEN-FO et du SNASUB-FSU, à l'initiative de notre syndicat, a été lue en début de CAPA.

1- Accès au corps des SAENES par liste d'aptitude (éléments reprenant ceux transmis dans le compte-rendu SNASUB-FSU de la CAPA SAENES, tenu lundi 4 juin) :

La constitution de la liste d'aptitude au corps des SAENES suit les principes suivants :

- Respect du barème académique des agents ;
- Des promotions effectives (pas de refus qui se traduirait par la perte d'une possibilité de promotion) d'où la constitution d'une liste complémentaire de 1 agent en plus de la liste principale qui en compte 6 ;
- pas de promotion si l'agent effectue des vœux géographiques d'affectation trop restreints, ce qui empêche son affectation ;
- Avoir à l'esprit la carte cible des postes de C réhaussables en B (un agent dont le poste figure sur cette carte reste sur son poste, réhaussé, s'il est promu. Le SNASUB défend lui le

principe d'un **maintien sur poste de tous les agents C** promus en B, considérant que tous les ADJAENES assurent déjà des missions de B).

La CAPA a donc décidé les promotions suivantes (seuls les arrêtés donneront une valeur définitive et réglementaire aux avis de la CAPA, les affectations étant réalisées ultérieurement, selon les vœux des agents et les postes vacants) :

Liste principale :

BOUCHON Isabelle
CHAUMONT Elizabeth
SAGNARD Christine
FRONTEZAK Claudine
BENET Carole
NIZIEUX Véronique

Liste complémentaire :

VISSER Marie-Christine

Commentaire du SNASUB-FSU :

La constitution de cette liste d'aptitude est satisfaisante, le dernier promu de la liste principale étant classé n°13 au barème académique, ce qui prouve que le barème a été respecté. Pour le SNASUB-FSU, c'est le barème seul, reposant sur des critères cohérents, transparents, reflète en particulier de l'expérience professionnelle, qui doit compter, assurant l'égalité de traitement.

Certains collègues, bien classés, n'ont pas eu de promotion parce qu'il n'y avait pas de poste vacant sur leurs vœux ou parce que leur établissement, en l'occurrence le Rectorat, n'a pas souhaité transformer leur poste sur place, ce que nous regrettons.

L'an dernier, bien que l'Université aurait été prête à promouvoir un de ses agents sur place, classé n°2 au barème académique, le Rectorat avait refusé cette promotion au motif qu'aucun poste n'était déclaré vacant à l'Université. Le SNASUB est intervenu en amont de la CAPA cette année pour éviter une telle situation et obtenir l'engagement d'une affectation sur place des agents éventuellement promus.

2- Tableaux d'avancement de grade

L'application du PPCR avec une reprise d'ancienneté sur 2 grades pour les ex P2 et C1 dans les promouvables à l'échelle de rémunération C2 a pour effet de bouleverser l'ordre du tableau par rapport à l'année passée. Sur Clermont-Ferrand, l'administration a souhaité proposer d'inscrire au TA les collègues promouvables au titre de l'année passée. Le SNASUB et les autres syndicats ont accepté cette modification afin de ne pas pénaliser des collègues avec plus d'ancienneté.

28 des 37 collègues lésés par l'application de PPCR sont promus en P1. Restent 9 collègues pour lesquels la CAPA l'an prochain devra permettre la promotion.

Promus dans le grade d'ADJAENES Principal 2ème classe : 7 possibilités

Karelle Decrouy ; Cyril Brouillet ; Charline Berthe, Carole Bost de Chier, Norbert Gouttefangeas, Sylvie Denais, Elodie Paulon

-Promus dans le grade d'ADJAENES Principal 1ère classe. 28 possibilités

- Fabienne Vairon, Chantal Coutant, Nicole Tamin, Josette Hermet, Solange Ribeyre, Muriel Portal, Anne Gautier, Beatrice du Plantier, Florence Gautier, Suzanne Scaramozzino, Nathalie Brugiere, Julia Bolinches, Brigitte Mouchet, Sylvie Gaurut, Veronique Carrias, Isabelle Legendarme, Nathalie Antoine, Laurence Nugier-Medina, Thierry Sabatier, Georges Delpeuch, Thierry Bertrand, Patricia Favro, Genevieve Bonnidat, Isabelle Brito-de-Castro, Annie Hebrard, Chantal Fournier, Valerie Berioux-Garriguet, Chantal Gentric

3- Mutations – réintégrations

Au total 18 collègues ont obtenu leur mutation ; 1 seule entrée dans l'Académie !

50 agents n'ont pas obtenu de mutation dont 11 venant d'autres académies

Le SNASUB constate la persistance du manque de postes proposés au mouvement par l'Université Clermont Auvergne. L'Université persiste à réserver ses postes vacants à la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public, ce qui empêche toute étude dans le cadre du Tableau annuel de mutations, empêche l'égalité de traitement et en particulier le respect des barèmes et des priorités légales. Le SNASUB réitère sa demande faite en Comité Technique de l'UCA, d'une mise au tableau annuel de la CAPA de tous les postes vacants de l'UCA. La mise en place d'un nouveau plan d'économie à l'UCA, prévoyant le gel de la plupart des postes vacants, ne peut que nous inquiéter quant à l'avenir.

4- Titularisations et détachements

Un avis favorable à la titularisation des 15 collègues stagiaires a été donné.

3 demandes de détachement dans le corps des ADJAENES ont reçu un avis favorable.

5-: Défense du paritarisme. Pour le retrait du Plan Action Publique 2022 (Déclaration des élus SPASEEN-FO et SNASUB-FSU à la CAPA ADJAENES)

Le Gouvernement vient de soumettre à la concertation deux documents, "Refonder le contrat social" et « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique » qui constituent chacun autant de remises en cause des garanties statutaires et des missions de service public.

Dans ce dernier projet, soumis le 25 mai, le Ministère propose de supprimer les CAP par corps, les remplaçant par des CAP par catégories et par ministère, de supprimer les compétences des CAP sur le contrôle des mutations, de limiter leurs prérogatives concernant les promotions à leur avis sur les critères de promotions.

Toute une série d'autres mesures visent à vider totalement les CAP de leurs compétences, en faisant des instances de simples recours et de véritables chambres d'enregistrement.

Ces propositions et ce Plan Action Publique 2022 sont inacceptables. Le SNASUB FSU et le SPASEEN –FO en demandent le retrait.

Ils défendent le statut général des fonctionnaires et les garanties collectives des agents, l'existence des CAP, le maintien et le renforcement de leurs prérogatives, garants de transparence et d'égalité de traitement.

Votre commissaire paritaire académique ADJAENES du SNASUB-FSU,

Farida Jaby-Kherroubi (Collège de la Comté à Vic-le-Comte) : Ce.0630072L@ac-clermont.fr

Hervé Boulet : élu à la CPE de l'Université Clermont Auvergne herve.boulet@uca.fr

Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale, adhérez au SNASUB-FSU !

SNASUB / FSU – Section académique – Maison du Peuple, place de la Liberté,

63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 0669536543

Secrétaire académique : Laure GEBEL

E.mail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr

Site académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>